



**Du CAP au BTS, pour  
l'avenir des jeunes !**

**ACTUALITÉS**

**Le Conseil d'administration  
Profs profilés en Europe  
Contractuels**

...

Résultats  
de l'enquête Nationale  
sur la voie professionnelle



**Pas cher  
et sur mesure,  
le nouveau contrat  
AUTO PASS de Marc a tout  
pour être compétitif**



VOTRE DEVIS  
EN QUELQUES CLICS  
SUR **GMF.FR**

Renseignez-vous au 0 820 809 809 (0,12€ TTC/mn), dans votre agence GMF ou sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

**Assurément gagnant avec la GMF**







## Fier d'être PLP

CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ce mois de septembre nous conduit si besoin était à redoubler de vigilance, à être encore plus combattifs. En effet, l'actualité de ces dernières semaines nous montre que nous ne devons pas baisser la garde sur les valeurs.

Non, la laïcité ne peut être affublée d'un autre élément : positive, plurielle, ouverte. Elle se suffit à elle-même comme valeur fondamentale du creuset de notre société. C'est la mise en œuvre par l'Ecole du pacte républicain. La laïcité permet de dissocier ce qui est de la sphère publique de ce qui est de la sphère privée. Ainsi, l'accueil d'un chef d'une église, fusse le Pape, ne peut être fait dans le cadre d'un soutien de la République. La France n'est plus la fille aînée de l'Eglise. D'autres libertés sont aussi mises en cause, notamment les libertés individuelles qui sont garanties par la Constitution et la Déclaration des droits de l'Homme. La mise en œuvre d'un fichier global regroupant des informations diverses sur des individus, parce qu'ils occupent des responsabilités ou parce qu'ils pourraient troubler l'ordre public sous prétexte d'une délinquance supposée, ne peut être tolérée. Ainsi le fichier « Edvige » doit disparaître et n'être qu'un mauvais souvenir pour ne pas réveiller des éléments d'une autre époque historique récente. C'est pourquoi le Snetaa a appelé tous les citoyens à « pétitionner » soit auprès de lui, soit ailleurs contre ce fichier. Le Snetaa défend et veut mettre en œuvre des avancées pour les personnels et pour les jeunes. Pour cela, il a toujours condamné et condamnera toujours toutes les régressions sociales qui mettent à mal le service public notamment le service public d'Education nationale. Ainsi, les suppressions de postes qui s'annoncent à nouveau doivent être dénoncées et combattues, surtout si c'est pour leur substituer des heures supplémentaires toujours plus importantes. Oui, le combat pour l'implantation de postes lorsqu'il y a 18 h

dans une discipline ne doit pas cesser et doit même reprendre toute son acuité. Le Snetaa pour autant s'est prononcé pour l'acceptation d'évolutions. C'est sa manière de continuer à penser que le progrès peut engendrer le bien être et non des effets négatifs et pervers. C'est pour cela que les jeunes doivent avoir la possibilité de quitter le système éducatif avec un diplôme reconnu et en obtenant l'élévation de leur qualification. C'est le sens de la mise en œuvre d'un parcours du CAP au BTS en Lycée Professionnel. C'est bien l'image de la voie professionnelle qui doit être modifiée positivement pour l'opinion car nous savons qu'elle est déjà une voie de la réussite et de l'insertion professionnelle. Le Snetaa poursuit son combat pour la spécificité de la voie professionnelle qui est enfin reconnue. Pour cela, elle doit reposer sur une structure spécifique : le LP et sur un corps spécifique : les PLP qui mettent en œuvre une pédagogie différenciée pour leurs élèves. Les valeurs du Snetaa s'incarnent dans tous ces combats, notamment dans ceux qui ont contribué avec réalisme et pragmatisme à obtenir de nouvelles avancées pour les PLP. Il ne s'agit pas d'accepter une quelconque confusion ou fusion des corps car le Snetaa reste plus que toujours opposé au corps unique mais d'obtenir la même reconnaissance que les corps comparables. Ainsi, les PLP doivent pouvoir exercer en enseignement supérieur, notamment en BTS. Ils en ont bien, quoiqu'en disent certains, la compétence. C'est pourquoi les PLP peuvent tirer toute la fierté de l'appartenance à leur corps puisqu'ils peuvent s'investir totalement dans le cadre de leur spécificité sur le parcours complet du CAP au BTS que nous avons initié pour les jeunes. Cette rénovation de la voie professionnelle n'est possible que si tous ensemble nous la prenons en main afin que la mise en œuvre de la carte des formations dans les établissements trouve son achèvement dans la carte des formations académiques sans sacrifier aucune section et en ne laissant aucun jeune fut-il en difficulté, sur le bord de la route. Le Snetaa ne peut que vous encourager à vous revendiquer PLP !

**" J'ai beaucoup mieux à faire  
que m'inquiéter de l'avenir.  
J'ai à le préparer "**

Félix-Antoine SAVARD

## SOMMAIRE

### ÉDITORIAL

p. 3

### ACTUALITÉS

Siège National 2008-2009  
p. 4

Le Conseil d'Administration :  
Plus que jamais Y être !  
p. 5

DU CAP AU BTS : un parcours  
gagnant pour les jeunes  
p. 6 & 7

### BRÈVES

p. 8 & 9

Contractuels  
p. 10

Revalorisation  
des débuts de carrière  
p. 11

Resultats de l'enquête Nationale  
sur la voie Professionnelle  
p. 12 & 13

### PAGES DU TRÉSORIER

p. 14, 15 & 16



AP N° 497 / OCTOBRE 2008 /  
Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01  
47 83 26 69 / snetaaat@aol.com /  
www.snetaa.org / Directeur de la publication :  
Christian Lage / Commission paritaire : CPPAP  
0110 S 07264 - ISSN 1273-5450 / Mise en page :  
Marianne Morichaud / Photographies/  
Illustrations : Photos.com - Snetaa/ Impression :  
Imprimerie Lefevère, 2 chaussée Marcelin-  
Berthelot 59200 Tourcoing - Tél. 03 20 25 06 31

## LES SECRÉTAIRES NATIONAUX



**Christian LAGE**  
Secrétaire  
Général

01 53 58 00 30



**Pascal VIVIER**  
Secrétaire National  
Trésorier National  
Adjoint au Secrétaire  
Général

01 53 58 00 30



**Catherine LANG**  
Secrétaire Nationale  
Responsable  
Pédagogie

01 53 58 00 30



**Christian GUERIN**  
Secrétaire National  
Suivi  
et accompagnement  
des adhérents  
Responsable CAPN

01 53 58 00 34

## LES CONSEILLERS



**Nicolas TOURNIER**  
Formation – IUFM – Stagiaires  
Responsable Internet et Fichier  
01.53.58.00.35  
snetaa-stagiaires@snetaa.org



**Laurent HISQUIN**  
Responsable à l'Organisation  
DOM/POM – Hors de France  
01.53.58.00.38 / 06.12.21.67.72  
snetaa-hdf@snetaa.org



**Marjorie ALEXANDRE**  
Relations Internationales  
01.53.58.00.30

## LES CONSEILLERS TECHNIQUES 2008-2009

01 53 58 00 30



**Stéphanie DURR**  
Relations  
adhérents



**Jacques CRETEL**  
Relations  
adhérents  
Secteur Retraites



**Muriel WENDLING**  
Relations  
adhérents  
Secteur Retraites



**Vincent DESTRIAN**  
Relations  
adhérents  
Secteur AIS



**Claire SIRVENT**  
Structures  
éducatives  
Fonction  
publique



**Sébastien DECROIX**  
Structures  
éducatives  
Fonction  
publique



**Laurent PIAU**  
Secteur Juridique



**Denis BRUNET**  
Responsable  
Contractuels



**Jean-Pierre GAVRILOVIC**  
Responsable  
Certifiés/Agrégés



**Edouard RATAJCZYK**  
Maintenance

**Patrice MERIC**  
Formation Commissaires  
Paritaires

**Maurice DARRIGADE**  
Secteur Retraite  
05.56.54.39.53

# ACTUALITÉS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : PLUS QUE JAMAIS ! Y ÊTRE !

DU CAP AU BTS : UN PARCOURS GAGNANT POUR LES JEUNES

CONTRACTUELS

REVALORISATION DES DÉBUTS DE CARRIÈRE

RESULTATS DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : PLUS QUE JAMAIS ! Y ÊTRE !

Le Snetaa-EIL vous invite, plus que jamais, à constituer une liste Snetaa-EIL dans chaque établissement pour que vous ayez des élu(e)s au Conseil d'Administration.

Nous connaissons les limites de ce qui peut se décider dans un Conseil d'Administration ; pour autant il faut y être, plus que jamais.

En effet, si dans l'Education Nationale c'est le Ministre qui signe les directives, de nombreuses applications de ce qui s'annonce ne pourront s'appliquer qu'avec l'aval du CA, et nous ne sommes pas forcément d'accord et devons le faire savoir. Le CA est aussi un de ces lieux où nous pouvons obtenir qu'il ne se fasse pas tout et n'importe quoi avec la seule voix du chef d'établissement. Il ne compte que pour une voix au CA et nous pouvons convaincre beaucoup d'autres voix dans les différentes parités (élus, parents, élèves, administratifs, agents, enseignants...) afin que ne soient pas décidées des orientations graves que nous ne voulons pas accepter.

Nous devons y être ! Le Snetaa-EIL doit constituer une liste pour faire entendre sa différence. L'enjeu est de taille dans cette période de «réformes» qui concernent tous les cadres de l'Education Nationale. Et le CA est aussi un lieu d'action syndicale où nous pouvons empêcher la mise en place de

décision lourdes de conséquences dans tous les ordres d'enseignement : Collèges – LP – EREA – SEGPA.

Vous ne pouvez pas rester indifférents, laisser d'autres décider ce que vous ne voudriez pas. Dites le !

Du CA au Ministère, partout le Snetaa-EIL doit faire entendre sa voix, défendre ses principes et ses valeurs, le service public et laïque, les conditions d'enseignement, les conditions de travail, la sécurité, le droit contre la déréglementation, ... Vous aurez des arguments.

Au niveau du CA de l'Etablissement aussi nous devons prendre notre place et avoir des élu(e)s pour convaincre.

**NE RIEN FAIRE, SERAIT LAISSER FAIRE !  
IL N'EN EST PAS QUESTION ! PARTOUT !**

Une liste Snetaa-EIL dans chaque établissement !!!  
Cela dépend de vous, nous comptons sur vous !  
La rentrée 2009-2010 se prépare maintenant.  
Le CA est aussi un lieu de décisions, pas sans vous !

**Préparez la constitution  
de votre liste Snetaa-EIL pour le CA.**

## DU CAP AU BTS : UN PARCOURS GAGNANT POUR LES JEUNES

Le Snetaa incarne de par son essence tous les combats pour l'enseignement professionnel et la reconnaissance de sa spécificité.

**Cela passe par :**

- des diplômes reconnus qui permettent l'insertion professionnelle ;
- des structures identifiées : les lycées professionnels ;
- une pédagogie spécifique mise en œuvre par le corps spécifique, celui des PLP.

C'est bien ce combat qu'il a fallu mener lorsque la réforme DARCOS a été annoncée en septembre 2007 ; elle visait à mettre en œuvre le Bac Pro 3 ans, ancienne formule, en supprimant des postes sans s'interroger plus avant. Ainsi c'était bien la seule logique financière qui prévalait. Le Snetaa, fort de la mobilisation des collègues, a réussi à discuter avec le Ministre pour stopper cette dénaturation. Soyons clairs, notre objectif était bien de sauver la spécificité de l'enseignement professionnel, les lycées professionnels, et nos postes. La sauvegarde des postes passe par l'affectation du même nombre d'élèves orientés vers l'enseignement professionnel ; cette première mesure est inscrite en préambule du texte d'accord mais il s'agit d'être toujours vigilants sur la nature des réformes. Ainsi, en 1985, lorsque le Bac Pro a été créé, c'est par le transfert des moyens : 350 000 places de CAP ont été supprimées. Le Ministre d'alors s'appelait Jean-Pierre Chevènement.

Certaines organisations ont la critique facile mais elles oublient trop souvent qu'elles ont porté en substance la fragilisation de l'enseignement professionnel en acceptant l'achèvement de la réforme du collège Haby. Le collège unique ainsi solidifié a vu la mise à mort des classes de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> techno. Ces organisations ne se sont pas alors interrogées sur les postes qui ont été supprimés...

De plus, comment ignorer que trop d'élèves de LP « s'évaporent » ? Un élève sur 6 de première année de CAP ne poursuit pas en deuxième année de CAP, dans le cadre du BEP, c'est 1 élève sur 8, et enfin seuls 47 % des élèves de BEP poursuivent en 1ère Bac Pro et ce n'est pas toujours par manque de places en Bac Pro. Cette situation n'est pas acceptable et nous devons y apporter réponse !

Grâce à nos discussions, grâce au rapport de force imposé par le Snetaa, le projet de départ du Ministre n'est plus du tout le même à l'arrivée. Car le Snetaa s'est bien interrogé sur le cœur du métier, c'est-à-dire la formation des jeunes en partant d'un double constat :

- accueillir au départ tous les jeunes en enseignement professionnel, surtout les plus faibles ou ceux qui sont en difficulté, et particulièrement ceux qui viennent des SEGPA.

C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre des CAP et de notre demande de réouverture de CAP ;

- l'élévation de la qualification nécessite la prise en compte pour certains jeunes de poursuite d'études après le Bac Pro. C'est bien l'enjeu de l'implantation de BTS dans les LP, avec des enseignants PLP.

Cette réforme, c'est la constitution d'un vrai parcours du CAP au BTS dans un champ professionnel et qui doit être offert aux jeunes dans le même établissement.

Pour que ce parcours soit celui de la réussite, il faut qu'il soit diversifié et individualisé. Des moyens sont nécessaires pour réussir. Nous devons arracher ces moyens ! C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre de l'aide individualisée et des passerelles.

Il s'agira bien alors d'une rénovation de la voie professionnelle qui prône l'égalité des voies de formation en mettant enfin les écrits en adéquation avec des actes.

L'actualité a aussi annoncé une réforme du lycée. La plupart des organisations syndicales du second degré ont accepté de signer un protocole de discussion. Cette réforme prévoit la mise en œuvre d'une seconde indifférenciée. Cette seconde a toujours été voulue par les tenants de la pensée unique puisqu'elle permettrait la mise en œuvre du lycée unique. Cette seconde pour ce qu'on en sait, serait construite de manière modulaire et autour d'un rythme semestrialisé. Il n'existerait plus de filières mais des modules en fonction de leur importance qui construiraient un parcours. Le service des enseignants en fonction de cela est sûrement soumis à évolution... Nous n'aurions, au Snetaa, pas participé à une telle aventure...

***Nous vous invitons à regarder de plus près ce qui se met en place en lycée.***

La rénovation de la voie professionnelle maintient notre spécificité. En effet, nous sommes totalement épargnés, par la volonté du Snetaa, à l'égard de cette nouvelle schématisation du lycée. A contrario la seconde professionnelle, parcours du cycle de références en 3 ans, est professionnelle dès le départ par rapport à un champ professionnel. A l'issue de celle-ci, le choix d'un des Bacs Pro du champ est fait sans avoir bien entendu une nouvelle orientation. Les champs professionnels ont été déterminés par les CPC et on retrouve, si on ajoute à cela les filières, à peu près le même nombre que les BEP. Il s'agit bien de constituer la cohérence du parcours à travers le champ du CAP au BTS. Ainsi la seconde professionnelle aura, elle aussi, une période de formation en milieu professionnel.

Nous sommes donc loin de la généralisation d'une seconde indifférenciée qui constituerait à court terme la mort du LP et la mise en œuvre du lycée unique.



Il s'agit donc de se battre pour mettre en œuvre cette rénovation dans les établissements et dans les académies comme au niveau national. En effet les postes ne sauraient être sauvegardés que si nous sommes capables d'attirer des jeunes dans nos sections dès le CAP. De plus, nous devons conserver le même volume d'orientation vers la voie professionnelle ce qui signifie que le nombre de secondes professionnelles doit considérablement augmenter.

De plus, il faut que dans l'établissement, s'il ne peut pas accueillir tous les Bacs Pro d'un champ, il y en ait au moins deux.

La voie professionnelle ancre sa spécificité parce qu'elle conduit à l'acquisition de diplômes de réussite et d'insertion à tous les niveaux. Le BEP sera bien passé par tous les jeunes à l'issue de la première professionnelle. Il faut que des jeunes qui n'obtiennent pas le Bac Pro puissent quitter le système avec un diplôme rénové qui ne soit pas dévalorisé.

Un groupe de suivi national est mis en place tout comme des groupes de suivi académiques sont prévus pour cadrer et mettre en œuvre cette rénovation. C'est tout l'enjeu du maintien de nos sections, de nos postes, c'est-à-dire l'adaptation de la carte des formations. Le Ministère s'est engagé à ce que la concertation puisse avoir lieu puisque aucune carte de formations des établissements ne sera donnée avant le mois de décembre. D'où la réelle importance à être élu aux Conseils d'Administration car ceux-ci auront à débattre et à faire des propositions.

Le Snetaa n'oublie pas non plus qu'il a la confiance des PLP (il espère la maintenir grâce à vous prochainement) et qu'à ce titre il doit œuvrer pour obtenir des avancées. En cette période de disette budgétaire et alors qu'il condamne le recours aux heures supplémentaires, c'est ce qu'il a essayé de faire en obtenant :

- la même indemnité de professeur principal ajustée vers le haut pour les Bacs Pro
- une indemnité de CCF qui permet de reconnaître la surcharge de travail



- une indemnité en terminale Bac Pro pour la surcharge de travail à la préparation de l'examen
- enfin, l'enseignement en BTS pour les PLP avec une modification statutaire (effectivement, contrairement à ce que dit une organisation syndicale confédérée, les PLP ne peuvent pas statutairement enseigner en BTS et si certaines le font actuellement, c'est en « bouche-trou »).

Certaines de ces mesures ont d'ailleurs été confirmées par le courrier que le Ministre a envoyé à tous les PLP.

Le Snetaa poursuit donc tous ces combats à la fois ceux contre toutes les régressions sociales et la mise à mal de la qualité du service public, notamment celui d'éducation, mais il accepte aussi d'enregistrer toutes les avancées qu'il peut obtenir pour les personnels mais aussi et surtout pour le maintien de la spécificité de la voie professionnelle.

---

**DERNIÈRE MINUTE... DERNIÈRE MINUTE... DERNIÈRE MINUTE... DERNIÈRE MINUTE...**

---

**Inscription aux concours, ne laissez pas passer la date :**  
**du 11 septembre au 21 octobre 2008 avant 17h**  
**sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)**

**Et n'oubliez pas de confirmer :**  
**du 30 octobre 12h jusqu'au 13 novembre avant 17h.**

**Evitez les derniers jours !**

## Rentrée 2008 :

Attention chaque année on assiste à des abus d'emploi du temps particulièrement concernant nos collègues TZR ! Il est important de rappeler que TZR ou pas ce sont d'abord des collègues PLP comme les autres qui dépendent donc du même décret (n.92-1189 du 6 novembre 1992 « statut des PLP ») et par conséquent les obligations horaires sont les mêmes, à savoir 18 heures d'enseignement hebdomadaires.

Or chaque année, particulièrement à la rentrée et auprès des collègues débutants, on trouve des établissements qui prétendent que s'ils ne sont pas affectés sur un remplacement face aux élèves, leur temps de présence dans l'établissement de rattachement devrait alors doubler : c'est faux !

Cela n'est valable que pour d'autres personnels qui dépendent d'autres statuts comme les documentalistes, assistant ou chef des travaux, CPE, etc...mais un PLP reste un PLP même entre deux remplacements. Il peut exister des exceptions dans le cas où un collègue PLP TZR (ou pas) se porte expressément volontaire pour ce type de poste, en effet s'il en fait la demande il est logique qu'il en accepte les contraintes inhérentes.

Mais cette situation n'est pas celle d'un collègue PLP TZR qui accepte simplement ce que l'administration lui propose, puisqu'il n'est pas à l'origine de la demande. Il n'est donc pas question qu'on lui impose quoi que ce soit en plus de ses obligations horaires. N'hésitez pas à faire circuler l'information auprès de vos collègues, le Snetaa est là pour vous aider. Avec le Snetaa dites stop aux abus !

## POSTES ADAPTES : CRUELLE LOGIQUE FINANCIERE !

L'action syndicale, en particulier celle du Snetaa-EIL sur ce sujet aussi, avait permis pour les enseignants en difficulté de santé d'obtenir des postes adaptés. Une réelle avancée.

Ces postes dits de « réadaptation » ou de « réemploi » favorisaient une poursuite d'activité dans le métier dans un contexte adapté à la pathologie. Pour quelques années ou définitivement, ces postes permettaient une poursuite de carrière. Depuis des années, nous avons déjà constaté et contesté la réduction des postes académiques dévolus à ce cadre utile et important pour les collègues concernés.

Depuis le décret du 27 avril 2007, nous pouvons vérifier une accélération de la régression des moyens attribués pour ces postes. C'est insupportable ! Les postes dits PACD (postes adaptés de courte durée) au lieu de « réadaptation » et d'une durée maximum de 3 ans soit au CNED, soit ailleurs, se réduisent ! Les postes dits PALD (postes adaptés de longue durée) au lieu de « réemploi », qui signifie une fonction définitive de correcteur de copies ou rédacteur de cours au CNED, continuent de décroître. Mais pire ! C'est maintenant selon une logique financière que ces possibilités de PALD sont affectées aux académies sans qu'il soit tenu compte de l'urgence des pathologies observées. Pour tous les enseignants du second degré, par exemple, seuls 36 postes PALD ont pu être attribués pour 2008/2009... mais en ont été exclues les académies de Clermont, Corse, Dijon, Nantes, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg, et aucun en DOM ! Vraiment inacceptable ! Selon que l'on exerce ici ou là... quelle injustice... sous prétexte financier : lamentable ! Les élections professionnelles du 2 décembre 2008 seront l'occasion de vous exprimer pour soutenir un syndicat, le Snetaa-EIL, qui revendique pour obtenir efficacement la satisfaction des réelles préoccupations des collègues.

**Avec le Snetaa-EIL, avançons !**

## Reclassement

La rentrée pour les nouveaux collègues est aussi la période des opérations de reclassement : ne laissez pas passer la date ! Le reclassement a généralement lieu en octobre, pour connaître la date exacte dans votre académie, renseignez-vous auprès du Snetaa académique ou de votre rectorat.

*Pour toute information ou simulation de calcul, il vous suffit de joindre votre responsable Snetaa académique ou directement **Stéphanie Durr au 01.53.58.00.30 (touche 1)***

*Vous pouvez également nous adresser une copie de votre dossier : **Snetaa, 74 rue de la fédération 75739 Paris cedex 15.***

Votre dossier reclassement doit comprendre les copies de tous vos contrats de travail avec les dates de début et de fin de chaque contrat ainsi que la quotité travaillée (à mi temps, 80% etc..), les feuilles de salaires sont inutiles.

Il y a d'ailleurs une nouveauté intéressante depuis l'année dernière, résultat d'un combat syndical de longue date qui a toujours fait partie des revendications du Snetaa. En effet, le Snetaa a toujours dénoncé les règles de calcul qui lésaient en particulier les collègues professeurs contractuels qui réussissent le concours externe.

Or, suite à l'arrêt du conseil d'État du 12 octobre 2006 (n.283124), qui n'a été confirmé officiellement qu'en date du 22 octobre 2007, une amélioration concerne désormais le reclassement des collègues du concours externe dans les spécialités professionnelles en ayant justifié d'un niveau BAC+2 et de 5 années de pratique professionnelle (ou dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de licence de 7 années de pratique professionnelle) et qui ont exercé en tant que professeur contractuel.

Auparavant ces collègues étaient très mal reclassés d'une part car on ne prenait en compte que la moitié de leur durée de service.

Et d'autre part, ce résultat devait encore être plafonné selon leur indice détenu alors...ce qui donnait des résultats catastrophiques !

À présent, ces années de professeur contractuel comptent enfin comme les autres activités professionnelles, c'est à dire, qu'elles sont reprises au 2/3 à condition d'atteindre un total de 5 ans toutes activités confondues. Il ne sera donc plus question de plafonnement indiciaire.



# INFORMATIONS BREVES

## ASA : AVANTAGE SPECIFIQUE D'ANCIENNETE

**Question : qui y a droit ?**

**Réponse :** les enseignants affectés dans certains établissements entrant dans le cadre de la « politique de la ville », classés « ZEP », « sensibles », « APV » dont la liste figure au BO n° 10 du 08/03/01 modifiée au JO du 21/03/03, peuvent percevoir l'ASA.

**Q : C'est dans quelles académies ?**

**R :** Amiens, Aix, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

**Q : Comment marche cette procédure ?**

**R :** L'ASA est attribuée si l'on a exercé au moins trois ans en service principal dans un établissement figurant sur cette liste.

**Q : qu'est-ce qui est attribué ?**

**R :** En fait, il ne s'agit pas d'une indemnité. Mais comme son nom l'indique, d'un « avantage spécifique d'ancienneté ».

**Q : C'est-à-dire ?**

**R :** Lorsque vous êtes promu(e) à l'échelon suivant, il est tenu compte de votre durée d'activité dans cet établissement, à raison d'un mois par an, pour vous accorder un « avantage » consistant à modifier votre date de promotion en anticipant d'autant de mois que votre durée calculée pour cet échelon.

Votre future promotion d'échelon sera désormais calculée à partir de cette date anticipée par l'ASA. Si vous êtes dans ce cas, vérifiez l'application de l'ASA.

**Q : C'est pas mal, non ?**

**R :** Oui, c'est ce type d'« avantage » que revendique le Snetaa pour favoriser l'installation de collègues dans ces établissements.

## VALIDATION DES SERVICES NON TITULAIRES POUR

### LA RETRAITE : URGENT !

### NE LAISSEZ PAS PASSER LES DATES !

Le Snetaa-EIL vous le répète ! Lisez ! Respectez les dates limites !!!

1) Si vous avez été titularisé(e) avant 2004, vous ne pouvez valider pour la pension civile vos années d'auxiliaire, de contractuel, à temps plein ou à temps partiel, qu'avant le 31/12/2008. Sinon, il sera trop tard ! Faites-le !

2) Si vous êtes titulaire après 2004, vous n'avez que l'année de titulaire et l'année suivante pour effectuer cette démarche et après c'est trop tard, ce sera la forclusion !

**Le Snetaa-EIL vous conseille pour défendre vos intérêts, n'hésitez pas à le joindre pour obtenir une information efficace !**

## REFORME DES LYCEES... PLUS QU'UN DOUTE !

Nos collègues Certifié(e)s et Agrégé(e)s s'interrogent très sérieusement sur le devenir des Lycées Généraux et Technologiques et sur ce que serait le cadre de leur fonction. Ils ont raison ! Au sein du Snetaa-EIL, ils ont exprimé leurs vives critiques sur ce qui s'annonce. Et ils espèrent que les élections professionnelles soient l'occasion pour les collègues Certifié(e)s et Agrégé(e)s d'exprimer une forte représentativité en faveur du Snetaa-EIL qui ne compte pas céder sur les fondamentaux et veut s'opposer à la casse annoncée, largement accompagnée par d'autres syndicats que nous n'hésiterons pas à qualifier de co-gestionnaires... Mais pour quels motifs ? Obtenir des subventions ? (nous n'en voulons pas car nous tenons à l'indépendance syndicale !) Négocier des places dans des instances type Conseil Economique et Social ou autre pour faire financer son expertise ? Mais c'est se vendre !!!

### Et les élèves là dedans ?

Les propositions du Ministre pour cette « réforme des Lycées » constituent une « rupture » inimaginable et contestable. Ainsi, on voit se pointer un « lycée unique » où n'existeraient que quelques disciplines fondamentales, mais sous prétexte de « modules », « droit au choix », « activités de soutien » ou autres formules destructurées... on découvre une ossature insupportable qui vise essentiellement à récupérer des moyens, ce qui n'est pas supportable ! Tous au « régime sec » : triste perspective !

### Et pour les enseignants ?

Là, c'est on ne peut plus clair : réduction de postes par la réduction de certains enseignements, imposition d'autres tâches et fonctions qui vont conduire, le doute n'est pas permis, à la casse des statuts et à imposer aux certifié(e)s et agrégé(e)s une insupportable annualisation - pondération des services en cassant les services hebdomadaires. Grave !

Avec le Snetaa-EIL, dans l'intérêt des élèves et des personnels enseignants, combattons cette grave déréglementation qui s'annonce !

**VOTER Snetaa-EIL, le 2 DECEMBRE 2008, c'est exprimer son opposition à ces graves perspectives ! Vous le ferez !**

## Retraites : ce qui a été décidé

Une lettre ministérielle du 7 juillet 2008 a acté les mesures annoncées par la loi Fillon de 2003 : poursuite de l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour l'obtention d'une retraite à taux plein (de 161 trimestres en 2003 à 164 trimestres en 2008), et ce malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales.

Les retraites anticipées pour longue carrière subissent aussi un allongement des conditions de durée d'assurance et de services cotisés nécessaires, ce qui dans les faits, en exclura la quasi totalité des bénéficiaires potentiels.

Enfin, les conditions de départs anticipés pour les parents fonctionnaires de trois enfants avec plus 15 ans de fonction publique, restent -pour l'instant- inchangées.

**N'hésitez pas à contacter le service retraite du Snetaa-EIL pour toute question concernant ces sujets.**  
01.53.58.00.30 (tapez 1)

## CONTRACTUELS

Les contractuels et les vacataires sont massivement utilisés pour palier les absences imprévues des collègues titulaires, mais également utilisés comme variables d'ajustement. Les enseignants contractuels et vacataires constituent la main-d'oeuvre précaire des lycées et collèges.

Beaucoup attendent toujours un coup de fil de leur rectorat signifiant leur réengagement. Souvent en vain, resserrage budgétaire oblige.

La pilule est parfois amer pour certains de nos collègues qui, arrivés à 5 années et quelques mois d'ancienneté, donc proche de l'obtention du CDI, se voient tout simplement conseillés une inscription au chômage. Que dire des rectorats qui proposent à des contractuels avec 5 années d'expériences des vacances sur des postes vacants ? Cette attitude est proprement scandaleuse et mérite que chacun d'entre nous s'oppose avec force à ces mesures arbitraires.

Les conditions de travail des collègues non titulaires sont très souvent désastreuses. Le recrutement est très aléatoire, ils se retrouvent catapultés d'un jour à l'autre et sans la moindre formation dans un établissement inconnu, et doivent faire leurs armes sur le terrain, très souvent seuls et isolés.

Le Snetaa réclame que chaque nouveau recruté soit encadré et reçoive une formation pédagogique de qualité pour pouvoir assumer la mission d'éducation qui lui est confiée dans les meilleures conditions possibles. Comment ne pas s'offusquer, le mot est très certainement faible, des mesures prise par certain rectorat pour les femmes enceintes. En effet nous venons de voir poindre un nouveau phénomène, toute femme voulant par honnêteté dévoiler sa grossesse à son rectorat se voit proposer la signature d'un

nouveau contrat de travail prenant fin le jour de son congé maternité ... La régression sociale est vraiment en marche. Nous sommes intervenus dans bon nombre d'académies pour faire cesser cette injustice inqualifiable et pour rétablir les droits élémentaires de notre société. Le CDI sensé être un palliatif à tous les maux des non titulaires ne semble pas aujourd'hui répondre aux attentes des collègue, tant en terme de garantie d'emploi que de salaire. Nous le disons à tous, le CDI n'est pas une titularisation.

Mais alors que reste-t-il au non titulaire comme évolution possible ? La titularisation par concours.

Oui, mais lorsque le nombre de postes offert au concours fond comme neige au soleil, ou bien lorsque les-dits concours ne sont plus ouverts depuis plusieurs années, comment faire pour sortir de la précarité ? Actuellement rien ! C'est pour cette raison que le Snetaa réclame depuis la fin de la loi Sapin la possibilité pour chacun d'accéder à la titularisation.

Mais la déréglementation rampante de ces dernières années nous pousse à dire que si nous n'y prenons garde le CDI pourrait bien être une arme de destruction massive de l'emploi publique.

Nous nous acharnons à proposer, négocié, chaque fois que cela est possible des avancées pour les non titulaires. Ainsi, dans toutes les académies le Snetaa toujours travaillé et participé aux différents groupes de travail concernant les non-titulaires. Notre slogan est très clair « à travail égal salaire égal », en référence au « travailler plus pour gagner plus » de notre président.

## PROFS PROFILES EN EUROPE

Sujet d'actualité éducative, la masterisation de nos enseignants, idée provenant une fois de plus de l'Europe, est en discussion actuellement au Ministère. Le Président de la République presse instamment son Ministre de l'Education pour y parvenir et faire les yeux doux à l'Europe, en ces temps de Présidence française de l'Union Européenne.

**Quelles formations pour nos professeurs en Europe ?** Premier des points communs : la durée des études augmente. Pour une poignée de pays, on ne requiert des enseignants que le niveau licence. C'est le cas de l'Autriche ou de l'Allemagne, ou encore de la Suisse. L'Espagne, quant à elle, a sauté le pas de la masterisation. Une majorité de pays européens privilégient une formation alliant connaissances de la matière et pédagogie. Les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse (canton de Genève) ou la Finlande sont les exemples les plus aboutis. La France est loin de laisser une part belle à la pratique pédagogique. Les universités se tournent principalement vers la transmission de connaissances. Cela dit, en France, pour les PLP, plusieurs problèmes se posent.

Certaines matières ne disposant pas de licence, comment prétendre créer un master ?

Quel est le but de cet allongement d'études ?

Les enseignants n'ont-ils pas suffisamment prouvé leurs compétences ? Une année universitaire ne va certainement pas régler le souci du manque de pratique pédagogique ! Quant au système de « compagnonnage » annoncé par le Président de la République lui-même, il semble loin de la « co-animation » avec un enseignant tuteur sur services partagés que demande le Snetaa-EIL (cf AP n°496). Que va-t-il advenir des salaires ? Seront-ils différenciés selon le niveau d'études ? Que se passera-t-il alors des disciplines pour lesquelles la licence n'existe pas ?

L'hyperactivité présidentielle, intensifiée dans la Présidence de l'Union, ne doit pas pour autant négliger l'Ecole et leurs représentants.

**Songer à harmoniser les secteurs éducatifs des pays de l'UE ne doit pas mener à des non-sens !**

*Sources : Le Monde de l'Education, septembre 2008 et l'AP n°496 du Snetaa-EIL*

## REVALORISATION DES DÉBUTS DE CARRIÈRE : PRIME D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER ET PRIME SPÉCIALE D'INSTALLATION

### PRIME D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER.

Le mardi 26 août 2008, le ministre de l'Education Nationale, Xavier DARCOS annonçait au palais de la Mutualité qu'une « prime d'entrée dans le métier » de 1500 euros sera versée aux enseignants néo-titulaires à la rentrée 2008.

Le Snetaa-EIL prend note de cette mesure avec satisfaction mais cette prime de 1500 euros ne saurait évaluer la non revalorisation des carrières depuis de très nombreuses années de 800 000 enseignants en exercice ! Rappelons quand même que nos salaires ont perdu 30 % de pouvoir d'achat en 20 ans !

En effet, cette « prime d'entrée dans le métier » ne sera versée qu'à environ 20 000 fonctionnaires de l'Education Nationale qui sont titularisés au 1er septembre 2008 !

Certes, les jeunes collègues ont besoin d'une entrée dans la carrière améliorée car ils doivent faire face à de très nombreuses dépenses (logement et équipements mobiliers, passage du permis de conduire pour certains, achats de divers équipements indispensables pour travailler (manuels scolaires, ordinateurs, abonnement Internet, abonnement à des revues pédagogiques...) ; tout ça avec 1,3 fois le SMIC ! Rappelons qu'un enseignant en début de carrière en 1981 gagnait 2,1 fois le SMIC !

Le Snetaa-EIL espère que ce n'est que la partie émergée de l'iceberg ! En effet, selon l'entourage du ministre, cette prime n'est que la première étape d'une revalorisation plus importante prévue en 2010 ! Nous suivrons donc cela avec attention et nous vous tiendrons informé(e)s.



### ET LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION ALORS ?

Cette prime est régie par le décret n°89-259 du 24 avril 1989 modifié, « relatif à la prime spéciale d'installation attribuée à certains personnels débutants ». Celle-ci est allouée aux fonctionnaires, qui à l'occasion de leur accès à un premier emploi public, reçoivent au jour de leur titularisation une affectation dans l'une des communes de la région Ile-de-France (académies de Paris Créteil Versailles) ou dans celles de la communauté urbaine de Lille.

Cette prime est à demander auprès du rectorat après avoir rempli le formulaire prévu à cet effet et remis au chef d'établissement au début de l'année scolaire. Mais attention, il y a des critères d'attribution : il faut accomplir un service effectif durant la première année, être titulaire d'un corps de fonctionnaire pour la première fois, ne pas bénéficier (ou le ou la conjoint(e) ou pacsé(e)) d'un logement de fonction ou d'une Indemnité Représentative de Logement et n'avoir jamais perçu antérieurement la prime spéciale d'installation.

Le montant de cette prime spéciale d'installation correspond à environ 2000 euros.

**Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter les militants du Snetaa-EIL au 01-53-58-00-30.**

Le BO spécial Mutations, Premières affectations, Mouvements spécifiques PLP-Certifiés-Agrégés paraîtra le jeudi 6 novembre.

Les demandes sur SIAM-IPROF seront à formuler du jeudi 20 novembre au lundi 8 décembre 2008.

**Participez aux réunions Snetaa-EIL pour être conseillé(e) efficacement.**

**Mouvement Polynésie :** adressez directement une copie intégrale de votre demande au SNETAA Polynésie BP 502301 – 98716 PIRAE TAHITI



## RESULTATS DE L'ENQUETE NATIONALE SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Vous avez été nombreux à répondre à l'enquête que le Snetaa-EIL a lancé sur la voie professionnelle en Mars 2008, -réponses de syndiqués mais aussi de non syndiqués et d'adhérents d'autres syndicats. Les résultats confirment, s'il en était besoin, que les professeurs de lycée professionnel sont attachés à leur métier, dans un souci d'accompagnement des élèves pour une scolarité réussie, à tous les niveaux de formation. C'est bien dans cette optique que les discussions ont été menées au niveau national par notre organisation : permettre à tous les élèves d'avoir un parcours qualifiant et diplômant, depuis les élèves de SEGPA jusqu'au niveau III, avec un ancrage fort au niveau V, diplôme que doit posséder tout élève. **Du collège au supérieur, en évoquant l'orientation et les élèves les plus en difficulté, les inquiétudes des enseignants, mais aussi les attentes ont pu ainsi s'exprimer à travers l'enquête.**

Lors des rencontres avec le ministère dans le cadre du protocole, le Snetaa-EIL a ainsi pu porter les interrogations des PLP et leurs revendications au sein des discussions.

### LES RÉSULTATS

#### L'ORIENTATION

Comme l'on pouvait s'en douter, les PLP sont très méfiants vis à vis des procédures d'orientation qui aboutissent à une orientation subie et non pas choisie.

**Ils considèrent dans leur très grande majorité (92 %) que la voie professionnelle est très mal connue et non reconnue** et qu'ils ont un rôle à jouer pour la faire découvrir dans le système scolaire.

Ils savent aussi que des solutions existent afin de renforcer les liens entre enseignants du collège et lycée professionnel, à travers des échanges, des rencontres entre les différents acteurs... Ils préconisent aussi une campagne de communication sur la voie professionnelle au niveau national.

**De la même façon, les enseignants sont favorables, pour 85 % à l'instauration d'un enseignement de découverte des métiers pour tous les élèves de collège.**

**Plus de la moitié des PLP ayant répondu à l'enquête (52 %) sont dans des établissements qui accueillent des sections de 3<sup>e</sup> diversifiée option 6 heures de Découverte Professionnelle** et sont persuadés que ce dispositif est un atout pour la réussite des élèves, parce qu'ils sortent ainsi de la structure du collège où ils se sont retrouvés en échec et parce que l'approche pédagogique des PLP est plus adaptée à la remédiation et à la remotivation.

**Ils dénoncent tous l'orientation par l'échec des élèves en difficulté vers la voie professionnelle et la prise en compte insuffisante des problèmes de déscolarisation et ce, dès le collège.**

#### LES ELEVES EN DIFFICULTE

Le Snetaa-EIL et les Professeurs de Lycée professionnel restent attachés à la réussite de tous les élèves, notamment ceux issus de SEGPA.

**Les PLP sont plus de 80 % à revendiquer pour ces élèves une offre qualifiante et diplômante de proximité.**

#### LE NIVEAU V

Afin de diminuer les sorties sans qualification, **les collègues sont favorables au maintien et au développement des diplômes de niveau V, parallèlement au cursus 3 ans (75 %).**

Les PLP sont par ailleurs favorables à la rénovation des BEP qui ne l'ont pas été depuis longtemps.

Les élèves titulaires d'un diplôme de niveau V sont actuellement à peine 50 % à continuer en BAC pro

De l'avis des enseignants qui ont répondu à l'enquête, il s'agit,

- pour 28 % d'une sortie sur l'emploi, donc d'une insertion professionnelle,
- liée quelquefois à un problème économique, pour 11 %,
- d'un cursus trop long pour 10 %,
- d'un problème d'orientation subie pour 6 %.

### LES COMMENTAIRES DU SNETAA

Le protocole d'accord fait une large place au dispositif d'orientation, pour « permettre l'élaboration progressive du projet de formation et d'orientation dès le collège ».

Le protocole d'accord que le Snetaa-EIL vient de signer avec le ministère confirme le dispositif d'enseignement de Découverte des métiers qui sera généralisé à tous les élèves de collège dès la 5<sup>e</sup> en 2009.

C'est ainsi que dans le relevé de conclusions, l'accent est mis sur l'accompagnement de ces élèves, « en développant, dans un service public d'éducation une offre répondant aux besoins particuliers des élèves, notamment issus de 3<sup>e</sup> SEGPA, en renforçant les liens SEGPA/EREA/LP afin de favoriser l'accès et la réussite des élèves les plus en difficulté à un diplôme de niveau V dans une offre de proximité suffisante ».

Pour mémoire, il faut rappeler ici que le décret sur le bac pro 3 expérimental dispensait les élèves de l'obtention d'un diplôme de niveau V. Ce n'est plus le cas !  
**Grâce au Snetaa-EIL, le diplôme de niveau V, CAP ou BEP devient obligatoire dans le cursus vers le Bac pro, qu'il s'effectue en 3 ou 4 ans, en fonction du profil des élèves. Il s'agit ici, comme indiqué dans le relevé de conclusions du 30 avril, de « sécuriser les parcours scolaires pour tous ».**

## LES RÉSULTATS

**Enfin, une proportion non négligeable, soit 18 % estiment que l'absence de structures d'accueil de proximité de niveau IV empêche les élèves de poursuivre leur formation vers un niveau IV.**

Les Professeurs de lycée professionnels pensent enfin que les modules de soutien et de remédiation seront indispensables pour **1/3 des élèves**. Ils ne nient pas l'importance des périodes de formation en entreprise - qui ne doivent pas dépasser 4 semaines au cours de la « nouvelle seconde », ils estiment qu'elles permettent de conforter les élèves dans leur choix et de les motiver. Ils déclarent néanmoins **qu'un effort dans le soutien scolaire est primordial, afin d'appréhender la scolarité tout entière.**

### LE NIVEAU IV

Sur la décision d'implantation de sections de **bac pro 3 avant 2008 (qui concerne 8 % des réponses obtenues)** ou qui seront implantées à la rentrée 2008, les modalités de concertation ont été très variables :

- ¼ seulement des collègues déclarent avoir été consultés,
- 32 % disent avoir été informés par les représentants en conseil d'administration,
- la consultation des équipes a quelquefois été partielle (pour 13 %),
- pour 9 %, le projet a été soumis au conseil pédagogique.

**Par ailleurs, ils estiment pour 35 % d'entre eux que la communication relative à l'expérimentation a été insuffisante dans leur établissement et 36 % n'ont eu aucune réunion ni information de la part des corps d'inspection.**

9 % des collègues interrogés déclarent qu'il y a eu, parallèlement à la création de bac pro 3 des créations de CAP.

### Le NIVEAU III

**88 % des Professeurs de lycée professionnel estiment que la possibilité d'un cursus jusqu'au niveau III va constituer un élément attractif pour la voie professionnelle et 76 % d'entre eux pensent qu'il est souhaitable que les PLP puissent intervenir dans ces sections.**

Lorsque des sections de techniciens supérieurs sont déjà implantées dans leur établissement, les PLP y représentent 1 enseignant sur 10.

**Certains d'entre eux sont associés d'ores et déjà dans des projets d'ouverture de licence professionnelle pour la rentrée 2009.**

D'autres collègues ont déjà eu l'occasion d'enseigner en Licence professionnelle. Pour leur part, ils estiment que les PLP possèdent tous les atouts pour enseigner à ce niveau, grâce à leur connaissance du monde de l'entreprise et leurs méthodes pédagogiques.

Enfin, si les Professeurs de Lycée professionnel sont prêts à s'investir dans une rénovation de la voie professionnelle, pour la réussite de tous les élèves, ils dénoncent néanmoins des conditions de travail qui ne vont pas en s'améliorant, des effectifs de plus en plus lourds, la violence physique ou verbale qui devient quotidienne, des parents qui les remettent en cause et une administration qui fait souvent « l'autruche ». Les réponses font aussi ressortir la pénibilité du travail des enseignants dans la voie professionnelle, les sollicitations dont ils font l'objet pour des tâches multiples et variées. Le Snetaa-EIL a toujours dénoncé ces conditions de travail et sera toujours aux côtés des collègues qui subissent des agressions de toutes sortes.

**A partir du protocole d'accord, le travail des PLP sera reconnu matériellement, entre autres, pour charge de travail induite par la mise en place des CCF et pour enseignement en terminale bac, (par une indemnité équivalente à l'heure de 1ère chaire pour les PLC), l'indemnité de professeur principal devrait aussi être revalorisée.**

## LES COMMENTAIRES DU SNETAA

Notre organisation sera très vigilante sur la mise en place de la rénovation afin que les élèves puissent accéder s'ils le souhaitent à un niveau IV. En effet, il serait inconcevable, pour une organisation syndicale responsable de ne pas souhaiter que le maximum d'élèves puisse accéder au niveau de qualification le plus élevé.

Le manque de concertation confirme bien la précipitation et la cacophonie dans lesquelles nous étions à l'automne 2007, et les collègues ont eu raison de se mobiliser contre cette marche forcée vers la généralisation. Ici, le volet formation continue du protocole d'accord doit prendre toute sa place, avec un accompagnement par les corps d'inspection : « diverses mesures autour de la formation continue... seront la priorité des plans académiques de formation des deux années qui viennent ».

C'est un point que notre organisation suivra de très près tout au long de la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, au niveau des académies, afin que les capacités d'accueil au niveau V soient augmentées. Car il s'agit bien, ainsi que l'indique le protocole d'accord, de « valoriser la voie professionnelle pour assurer au moins une formation de niveau V à tous les jeunes », « garantir, dans chaque bassin de formation, la possibilité d'une préparation d'un diplôme de niveau V correspondant aux champs professionnels des Bac pro qui y sont enseignés ». Ce qui prouve bien que les PLP ont vocation à enseigner -aussi- dans le supérieur, puisque leur expertise y est déjà reconnue. Elle le sera bientôt de manière statutaire.

Cette reconnaissance statutaire pour les PLP est un mandat historique du SNETAA e.i.l qui voit son aboutissement aujourd'hui et qui est inscrit dans le protocole d'accord : « reconnaître expressément [aux PLP] la possibilité d'enseigner en post-baccalauréat et en IUFM ».

Les dispositifs d'aide et de soutien, le travail par projet, inclus dans l'emploi du temps des élèves, devraient permettre d'améliorer les conditions de travail, et notre organisation sera très attentive à la mise en place de toutes ces mesures dès la rentrée 2009.

**C'est un des enjeux de la rénovation !**

**Enfin le Snetaa-EIL veillera à ce que les dérivés de l'automne 2007 ne se reproduisent plus, l'accord prévoyant la concertation entre rectorats et syndicats signataires : « les signataires de ce protocole d'accord s'engagent à participer à un groupe de suivi national qui sera décliné dans les académies.**

**LE PRESENT BULLETIN EST A UTILISER :**

- Pour une réadhésion avec paiement par chèque
- Pour une adhésion nouvelle
- Pour la mise à jour d'une adhésion passée et continue par prélèvement automatique en cas de modification des données passées relatives à la carrière, à l'affectation, à l'adresse et survenues postérieurement à l'entrée dans le mode de paiement par prélèvement automatique.
- Pour renoncer au prélèvement automatique

N° d'adhérent (à remplir si connu)

M. Mme. Melle (*rayez les mentions inutiles*)

Nom ..... Prénom .....

Nom de jeune fille ..... Date de naissance / / / / / Dpt / / /

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Adresse courriel @

Adresse personnelle .....

Code postal : / / / / / Ville : .....

**Utilisation du document :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> réadhésion 2008 - 2009        | <input type="checkbox"/> mise à jour d'adhésion continue par prélèvement automatique |
| <input type="checkbox"/> adhésion nouvelle 2008 - 2009 | <input type="checkbox"/> renoncement au prélèvement automatique                      |

**Votre situation administrative 2008/2009**

Qualité :  stagiaire     titulaire     retraité(e)  
 MA     contractuel(le)

Si vous exercez en qualité de titulaire, précisez le cas échéant :

remplaçant - affecté à titre provisoire

PLP     CERTIFIÉ     AGRÉGÉ

Classe Normale     Hors Classe

Échelon ..... Depuis le .....

Discipline .....

Temps partiel .....

Situation particulière .....  
 (disponibilité, congé parental, CPA, détachement, CLD, réadaptation, etc ...)

N° d'établissement d'affectation ministérielle (si différente de l'établissement d'exercice) .....

**Votre établissement d'exercice 2008/2009**

**N° d'immatriculation de l'établissement**

LY     L.P.     S.E.P.     L.P.O.

S.E.S.- SEGPA     E.R.E.A.

Collège     Greta     Autres

précisez .....

Nom et adresse .....

.....

Localité .....

Académie .....

**Règlement de votre cotisation**

Déterminez le montant à payer correspondant à votre situation (à l'aide du tarif ci-joint) / \_\_\_\_\_ / €

Pour éviter toute erreur d'interprétation de notre part, veillez à ce que tous les éléments nécessaires au calcul de votre cotisation (qualité, échelon, temps partiel, etc.) figurent sur ce bulletin. Merci

Choisissez le mode de paiement :     CHEQUE     PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

(1) J'accepte de fournir au Snetaa les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au Snetaa de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 01/01/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snetaa : 74 rue de la Fédération 75739 PARIS CEDEX 15.

(2) En cas de paiement par prélèvement automatique, j'autorise le Snetaa à modifier le montant de ma cotisation sur la base de ma déclaration ci-dessus et du barème ci-joint  
 (3) J'autorise le Snetaa à utiliser mon adresse e-mail pour tout envoi d'information  
 (4) En cas d'affectation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna ainsi qu'en DOM-TOM postérieurement à l'envoi de ce document, j'autorise le Snetaa à ajuster ma cotisation en fonction de la cotisation exigée dans ces départements et territoires

**DATE ET SIGNATURE**





STAGIAIRE :  
100 €  
(prélèvement  
auto. ou chèque)

**montant des cotisations annuelles 2008/09**

CPA : 60 %  
de l'échelon

Temps partiel :  
cotisation  
proratisée  
(ex : 16/18<sup>e</sup> de la  
cotisation de  
l'échelon)

Mi-temps :  
demi-cotisation

Mi-temps  
thérapeutique :  
cotisation entière

Congés formation  
cotisation du  
7<sup>e</sup> échelon

**CERTIFIÉS / PLP**

classe normale			hors-classe		
éch.	prél. auto	chèques	éch.	prél. auto	chèques
1	100	100	1	151	154
2	119	121	2	167	170
3	124	127	3	178	182
4	131	133	4	189	192
5	137	139	5	204	208
6	144	147	6	217	221
7	151	154	7	228	232
8	161	164			
9	170	173			
10	182	186			
11	195	199			

**RETRAITÉS**

PLP/certifiés		PLP1 assimilés PLP2		Hors classe	
prél. auto	chèques	prél. auto	chèques	prél. auto	chèques
85	87	73	74	95	97

**CONTRACTUELS**

Tarif Unique	60
--------------	----

**MAITRES AUXILIAIRES**

MA I			MA II		MA III	
éch.	prél. auto	chèque	prél. auto	chèque	prél. auto	chèque
1	101	102	93	95	82	84
2	107	109	98	99	87	89
3	112	114	102	104	90	92
4	117	119	106	108	93	95
5	122	125	110	112	98	99
6	128	130	112	114	103	105
7	134	136	117	119	107	109
8	139	141	124	127	111	113

**AGRÉGÉS / BI-ADMISSIBLES**

hors-classe				classe normale			bi-admissible	
éch.	prél. aut.	chèque		éch.	prél. aut.	chèque	prél. aut.	chèque
1	196	200		1	120	123	117	119
2	205	209		2	136	138	127	129
3	217	221		3	147	150	132	134
4	229	233		4	158	160	138	140
5	250	254		5	167	170	144	147
6a	266	271		6	178	182	154	156
6b	276	281		7	189	192	161	164
6c	289	294		8	202	206	171	174
				9	217	221	183	187
				10	229	233	196	199
				11	250	254	203	207

## PHOCEA TRANSIT INTERNATIONAL

*Le Spécialiste de l'outre-mer*

*Déménagements Internationaux et Nationaux  
Toutes destinations / Import / Export / National  
Garde-Meubles*

Mme Lydie TARANTO  
Tél : 06.22.22.34.34  
Mail : [lydie.taranto.phocea@gmail.com](mailto:lydie.taranto.phocea@gmail.com)

*Des professionnels, spécialistes des déménagements de fonctionnaires, à votre service.....*



Rue Payan d'Augery – Le Canet – 13014 MARSEILLE  
Tel : 04.91.11.45.30 Fax : 04.91.48.68.61  
Mail : [phocea.transit@gmail.com](mailto:phocea.transit@gmail.com)